TOPO
Journal syndical
Vol. 21 | N° 01 | Le vendredi 28 août 2020
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)
☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

ÉDITO | C'EST REPARTI !!!

J'espère que vous avez un tant soit peu récupéré après cette tempête qui nous a tous pris par surprise et pour laquelle nous n'étions pas préparés. Nous avons tous dû naviguer au jour le jour avec des directives provenant du gouvernement et plus particulièrement du ministre de l'Éducation qui changeaient d'heure en heure ou qui étaient modifiées suite à des questions provenant des médias.

Grâce à l'apport de toute l'équipe du SEPÎ qui n'a pas compté ses heures et qui a fonctionné dans certains cas 7 jours sur 7 et avec une amplitude qui n'existait plus sauf pour les heures de sommeil, nous avons, du moins nous le croyons, réussi à répondre le plus rapidement possible à vos questions et à vos inquiétudes.

La rentrée de cette année ne ressemblera à aucune autre rentrée. Les circonstances exceptionnelles de celle-ci sont du jamais vu et nous devrons donc naviguer sans savoir quelle sera la destination finale.

Nous devrons nous adapter et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPÎ) devra aussi s'adapter, car tout peut changer du jour au lendemain.

Nous avons convenu avec les représentants du CSSPÎ d'avoir des canaux de communication qui nous permettent de réagir au quart de tour.

Nous les avons déjà rencontrés à deux reprises, soit le 2 juillet et le 21 août 2020, afin de leur soumettre nos demandes et nos attentes. Nous avons convenu, lors de ces rencontres, qu'effectivement durant cette période mouvementée la flexibilité était sûrement de rigueur, mais qu'elle ne devait pas être à sens unique.

Nous avons lors du premier conseil des personnes déléguées (CPD), qui s'est tenu le mardi 25 août dernier, présenté les réponses obtenues à la suite de nos demandes.

Nous aurons une autre série de demandes à soumettre au CSSPÎ à la suite des interventions plus que pertinentes de vos personnes déléguées.

Nous vous rappelons que dans **le respect de la convention de travail, le 32 heures est toujours en vigueur. Il est fortement recommandé de favoriser l'exécution des composantes de votre tâche éducative et complémentaire à l'extérieur de votre lieu de travail lorsque cela est possible**.

Le TNP pourra quant à lui se faire au lieu de votre choix pour tous les secteurs.

Quant au **matériel de protection, nous avons eu l'assurance de la part du CSSPÎ qu'il serait disponible en quantité suffisante sans justification**.

Le SEPÎ ne fera aucun compromis quant à la santé et sécurité de ses membres.

Certaines mesures pourraient être variables d'un établissement à l'autre, tels que les heures de dîner, les horaires, les entrées des élèves, les récréations, etc., selon les réalités de chaque milieu.

De là l'importance primordiale de faire état de toute situation problématique à vos personnes déléguées afin que ces dernières puissent nous en faire part.

Malgré tout, je ne peux que nous souhaiter à tous de passer à travers cette année qui nous l'espérons ne se reproduira jamais.

Nous sommes là pour vous et vous souhaitons une bonne rentrée !

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

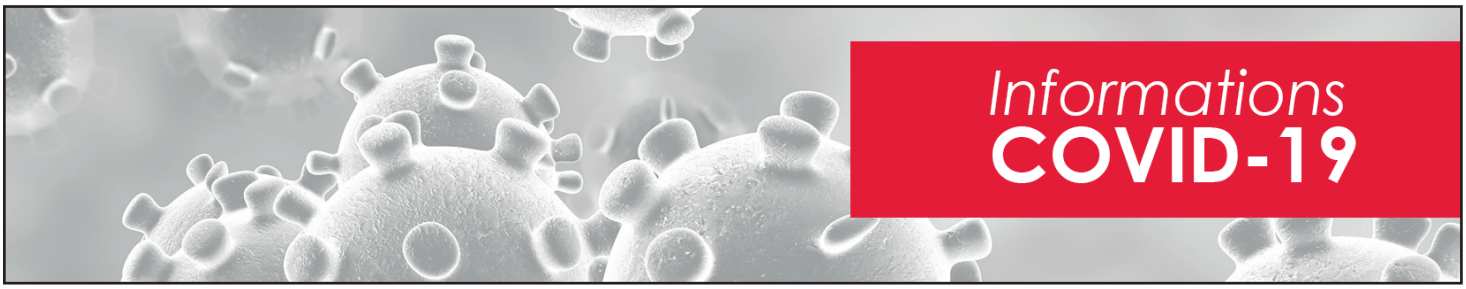

REÑTRËE SKÖLÄIRË IKEA – VÖLËT SST

Avouons-le. La rentrée scolaire 2020-2021 ressemble à un kit IKEA acheté dans la section « tel quel »… Une grosse boîte pleine de pièces à assembler… le tout avec des morceaux manquants et sans instructions claires.

Après la valse du printemps de notre bon ministre de l'Éducation et son décollage avorté de réouverture des établissements, nous voilà dans sa seconde tentative de remettre en route le réseau de l'éducation dans un autobus également issu du « tel quel »…

Ainsi, sur vos épaules déjà fragilisées par les innombrables carences en éducation, voilà que l'on vous en ajoute encore une couche avec la rentrée KÖVID.

Permettez-nous de tenter de vous éclairer un peu sur le volet santé et sécurité, ne serait-ce que pour vous permettre au moins de faire une rentrée plus sécuritaire.

MÄRCHË Ä SUIVRË

ËTÄPË 1 – DRÖITS ËT ÖBLIGÄTIÖÑS

Voici quelques-uns des droits et obligations applicables dans le cadre de la rentrée KÖVID.

Votre employeur (CSSPÎ et direction d'établissement) :

- Élimine à la source les dangers pour votre santé, votre sécurité et votre intégrité physique;
- Vous fournis les moyens et l'équipement de protection individuel et collectif requis;
- Prends les mesures nécessaires pour protéger votre santé et assurer votre sécurité et votre intégrité physique.

Vous :

- Prenez les mesures nécessaires pour protéger votre santé, votre sécurité ou votre intégrité physique;
- Veillez à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur votre lieu de travail;
- Participez à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur votre lieu de travail.

Cela signifie que vous avez un rôle actif à jouer dans votre protection et celle de vos collègues de travail et que vous disposez d'un pouvoir d'exiger que les règles sanitaires de la santé publique soient respectées dans votre milieu de travail.

Ainsi, si vous jugez que ces règles ne sont pas respectées, il est important d'en aviser votre direction d'établissement, sans tarder, ainsi que la personne déléguée de votre établissement qui communiquera avec le SEPÎ, au besoin.

ËTÄPË 2 – SÖURCËS D'IÑFORMATIÖÑS

Afin de comprendre les règles sanitaires applicables dans le réseau de l'éducation, il faut passer au travers de nombreux documents et faire les liens qui s'imposent.

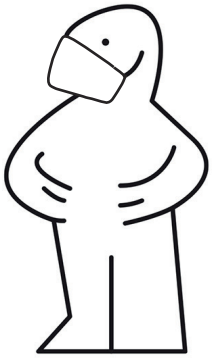

Essentiellement, les règles émanent de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé

[suite à la page 3]

[suite de la page 2]

et de la sécurité du travail (CNESST) pour ne nommer que ces deux organismes. Leurs recommandations reposent sur l'examen de nombreuses études effectuées dans le monde entier sur l'impact du virus COVID-19 sur la santé et dans divers milieux de travail, dont le celui de l'éducation.

L'INSPQ a rédigé des recommandations destinées aux milieux scolaires et d'enseignement et un guide destiné au réseau scolaire a été produit par la CNESST, en collaboration avec certaines organisations syndicales dont la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Voici les liens ci-dessous :

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3056-milieux-scolaires-enseignement-covid19.pdf

https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146-Guide-Prevention-Covid19.pdf

https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2152-Guide-Scolaire.pdf

Ces recommandations ont inspiré le CSSPÎ pour la rédaction d'un guide visant le milieu scolaire : *Mesures d'hygiène, de salubrité et de sécurité en période de COVID-19 – Guide à l'intention du personnel du CSSPÎ – 20 août 2020*. Ce guide devrait vous avoir été transmis par le CSSPÎ ou par votre direction.

En cas de doute sur l'interprétation des règles, n'hésitez pas à questionner votre personne déléguée. Celle-ci communiquera avec le SEPÎ, au besoin.

ËTÄPË 3 – VÖUS PRÖTEGËR

Vous protéger contre le virus COVID-19 signifie plusieurs choses.

D'abord, vous devez respecter les règles sanitaires recommandées par la santé publique.

Ensuite, vous devez présumer, en tout temps, que les personnes que vous côtoyez sont susceptibles d'être porteuses du virus tout en étant asymptomatiques.

Également, vous ne devez pas tolérer les écarts de conduite en lien avec l'application des règles sanitaires ou la banalisation de celles-ci.

Enfin, ne baissez pas la garde en vous mettant en position de vulnérabilité. Utilisez l'équipement de protection mis à votre disposition, chaque fois qu'il est requis.

EXCLUSIÖÑS

Les enseignantes et les enseignants ayant une vulnérabilité sur le plan de la santé (maladie chronique, déficit immunitaire grave, grossesse ou personne âgée de 70 ans ou plus) pourraient être réaffectés ou exemptés.

Plus précisément, si votre condition correspond à l'une ou plusieurs de celles décrites par l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ), nous vous invitons à soumettre votre demande à votre direction d'établissement, sans tarder.

INSPQ - Recommandations pour les travailleurs ayant une **maladie chronique** :

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2967_protection_travailleurs_sante_maladies_chroniques.pdf

INSPQ - Recommandations pour les travailleurs **immunosupprimés** :
https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2914-protection-travailleurs-immunosupprimes-covid19.pdf

INSPQ - Recommandations pour les **travailleuses enceintes** :

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2919-recommandations-prevention-travailleuses-enceintes-allaitent-covid19.pdf

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Sophie Fabris (sophiefabris@sepi.qc.ca) ou Maya Gagnon (mayagagnon@sepi.qc.ca), conseillères syndicales au SEPÎ.

- Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca
- Maya Gagnon | mayagagnon@sepi.qc.ca
- Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

APPEL DE CANDIDATURES

En ce début d'année, plusieurs postes sont à combler au SEPÎ. Selon vos intérêts et le temps que vous voulez ou pouvez donner à votre implication syndicale, il y en a pour tous les goûts. Nos délégations à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), ainsi que certains comités permanents au SEPÎ, devront se réunir bientôt et les élections se tiendront lors du premier conseil des personnes déléguées ordinaire, le 10 septembre prochain.

Tout membre du SEPÎ, indépendamment de son expérience, peut soumettre sa candidature. Prenez le temps de consulter le *Cahier descriptif des comités et délégations syndicales du SEPÎ* qui se trouve sur notre site Web, sous l'onglet « les comités statutaires » ou en cliquant sur l'hyperlien suivant : www.sepi.qc.ca/le-sepi/comites-et-delegations. Contrairement aux années passées, avec pour objectif d'éliminer les manipulations, ce document ne pourra pas être rendu disponible dans vos salles d'enseignant(e)s. Prenez note que seule la version électronique sera disponible.

Les comités permanents du SEPÎ

- le comité des finances (3 places)
- le comité de discipline (5 places)
- le comité d'élection et de référendum (7 places + 3 substituts)
- le comité des statuts et règlements (7 places)

Les comités de la convention et de la LIP

- le comité paritaire pour les élèves à risque et HDAA (7 places)
- le comité de perfectionnement (2 places)
- le comité consultatif sur les services aux élèves HDAA (2 places)

Les délégations du SEPÎ à la FAE

- le Conseil fédératif (CF) (5 places de délégués et un nombre illimité d'observateurs)

Les comités temporaires du SEPÎ

- le comité action-mobilisation (8 places)
- le comité de la condition des femmes (5 places)
- le comité de la santé et sécurité au travail (6 places)
- le comité *héros* (5 places)

La délégation du Conseil fédératif (composée de membres du conseil d'administration et de membres) représente l'ensemble des membres du SEPÎ lors des rencontres avec les autres syndicats affiliés à la FAE. La participation à cette instance s'adresse à **tous ceux et celles qui désirent s'impliquer syndicalement** en approfondissant leurs connaissances des rouages et des dossiers de l'organisation, afin de les mettre éventuellement au service des membres. Pour être membre d'une délégation, il faut adhérer à la *Politique de fonctionnement des délégations*, que vous pourrez consulter sur le site Web du SEPÎ, sous l'onglet « les délégations » ou en cliquant sur l'hyperlien suivant : www.sepi.qc.ca/le-sepi/statuts-et-reglements/politique-delegations. Si vous souhaitez connaître l'ampleur de l'implication que nécessite un comité ou une délégation, je vous invite à communiquer avec moi par courriel sans tarder.

Seules les candidatures soumises **avant 13 h 00 le vendredi 4 septembre 2020**, par courriel à l'adresse courrier@sepi.qc.ca, seront présentées et feront l'objet d'élections au conseil des personnes déléguées ordinaire du 10 septembre prochain.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

ÇA CLOCHE ? DITES-LE NOUS.

À la mi-août, le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, présentait son plan actualisé pour la rentrée scolaire 2020. **Est-ce que ces nouvelles consignes sont applicables et respectées dans votre établissement ?** Cette plateforme (https://cacloche.lafae.qc.ca) vous permet de partager de manière sécuritaire, avec le SEPÎ et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE, vos préoccupations et vos inquiétudes quant au respect de vos droits en matière de santé et de sécurité au travail, qu'il s'agisse du port du masque/couvre-visage, de la distanciation sociale, des directives émises par votre centre de services scolaire ou votre établissement ou de tout autre sujet qui vous interpelle. Dites-le-nous quand ça cloche !

INFO | ÉLECTIONS DE VOS PERSONNES DÉLÉGUÉES...

ET DES AUTRES REPRÉSENTANT(E)S AUX DIFFÉRENTS COMITÉS CONVENTIONNÉS

C'est le moment, au cours des premières journées, d'élire l'ensemble de vos représentant(e)s sur les comités conventionnés ainsi que d'élire votre équipe de personnes déléguées. Nous n'ignorons pas que cette fonction représente un ajout à toutes les autres, particulièrement en période de pandémie. Toutefois, l'importance d'avoir une équipe solide de représentant(e)s est de plus en plus grande et l'équipe-école peut s'organiser pour soutenir les collègues qui optent pour l'acceptation d'un mandat de représentation.

Un premier conseil de personnes déléguées (CPD) ordinaire se tiendra d'ailleurs le 10 septembre prochain. Les personnes déléguées sont le lien entre l'organisation syndicale et les établissements. Nous vous encourageons très fortement à profiter de la même réunion pour nommer vos représentant(e)s au CPEPE/CPEPC, au comité local de perfectionnement (CLP), au comité-école EHDAA ainsi qu'au conseil d'établissement (CÉ). **Les représentant(e)s à ces différents comités, à l'instar des personnes déléguées, doivent être élu(e)s ou réélu(e)s annuellement dans le cadre d'une Assemblée générale des enseignant(e)s (AGEE) convoquée à cette fin, et ce, nous le rappelons, le plus rapidement possible.**

Lorsque ces renseignements seront connus, nous vous invitons à compléter les formulaires de représentation en ligne et à nous les retourner en format PDF dynamique, par retour de courriel, sans tarder. Grande nouveauté au SEPÎ, le format PDF dynamique permettra d'adopter des pra-tiques plus écologiques, plus rapides, tout en respectant les recommandations sanitaires. Ces documents ont été acheminés à la personne déléguée syndicale principale de l'an dernier. Si cette personne n'est plus membre de votre établissement, n'hésitez pas à communiquer avec nous afin d'obtenir une nouvelle version que vous pourrez compléter.

Si vous êtes élu(e) dans un poste que vous n'avez jamais occupé ou pour lequel vous n'avez jamais suivi de formation, sachez que le SEPÎ offre toujours du soutien, mais considérant la pandémie, il se fera de manière différente. Il serait important de communiquer avec le membre du CA responsable de la formation dont vous auriez aimé bénéficier afin d'obtenir des renseignements. Ces informations sont rendues disponibles en consultant notre site Web à l'adresse suivante : www.sepi.qc.ca/agenda/formations. Si vous ne trouvez pas réponse à vos questions après consultation du site, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

INFO | ABSENCE LIÉE À LA RENTRÉE DE VOTRE ENFANT AU PRÉSCOLAIRE

Si vous avez été invité(e) ou convoqué(e) à accompagner votre enfant d'âge préscolaire lors de la rentrée et que vous avez dû vous absenter du travail, voici ce que vous devez faire :

> ***Fournir au centre de services scolaire une copie de la convocation ou de l'invitation reçue et demander à ce que l'absence soit traitée à titre de congé spécial*** *(force majeure)****, tel que prévu dans l'Entente locale.***

Ainsi, vous éviterez que cette absence soit comptabilisée à titre de congé pour responsabilité parentale, ayant pour conséquence de diminuer votre banque annuelle de congés de maladie.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

INFO | RESPONSABLES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Vous avez un problème* dans votre établissement ? Communiquez tout simplement avec le membre du conseil d'administration responsable de votre établissement !

** Pour tout ce qui a trait à la COVID, vous devez cependant communiquer avec Sophie Fabris ou Maya Gagnon.*

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

ÉCOLES PRIMAIRES	
École Adélard-Desrosiers	Sylvie
École Albatros	Annie
École Alphonse-Pesant	Sylvie
École Cardinal-Léger	Serafino
École Chénier	Sylvie
École de la Belle-Rive/de la Pointe	Serafino
École de la Belle-Rive/des Trembles	Serafino
École de la Fraternité	Pierre-Luc
École Denise-Pelletier	Annie
École Des Roseraies	Annie
École Félix-Leclerc	Pierre-Luc
École Ferland	Serafino
École Fernand-Gauthier	Pierre-Luc
École François-La Bernarde	Pierre-Luc
École Gabrielle-Roy	Serafino
École Général Vanier	Annie
École Jacques-Rousseau et annexe	Serafino
École Jean-Nicolet et annexe	Annie
École Jules-Verne	Annie
École La Dauversière	Annie
École Lambert-Closse	Serafino
École Le Carignan	Annie
École Marc-Aurèle-Fortin et annexe	Sylvie
École Marc-Laflamme/Le Prélude	Annie
École Montmartre	Serafino
École Notre-Dame	Serafino
École Notre-Dame-de-Fatima	Annie
École Pie-XII	Serafino
École Pierre-de-Coubertin	Sylvie
École René-Guénette	Sylvie
École Simone-Desjardins/Gouin	Pierre-Luc
École Simone-Desjardins/Perras	Pierre-Luc
École St-Joseph	Sylvie
École St-Marcel	Pierre-Luc
École St-Octave	Pierre-Luc
École St-Rémi et annexe	Annie
École St-Vincent-Marie	Annie
École Ste-Colette et annexe	Pierre-Luc
École Ste-Germaine-Cousin	Pierre-Luc
École Ste-Gertrude	Annie
École Ste-Marguerite Bourgeoys	Sylvie
École Victor-Lavigne	Serafino
École Wilfrid-Bastien	Serafino
École Wilfrid-Pelletier et annexe	Annie

ÉCOLES SECONDAIRES	
École Amos	Serafino
École Anjou	Serafino
École Antoine-de-St-Exupéry et annexe	Serafino
École Calixa-Lavallée	Serafino
École Daniel-Johnson	Sylvie
École Guy-Vanier	Serafino
École Henri-Bourassa	Sylvie
École Jean-Grou	Sylvie
École La Passerelle	Serafino
École Le Tournesol	Annie
École Pointe-aux-Trembles	Sylvie

CENTRES		
Centre Anjou	FP	Pierre-Luc
	EDA	Sylvie
Centre Antoine-de-St-Exupéry	FP	Pierre-Luc
	EDA	Sylvie
Centre Calixa-Lavallée	FP	Pierre-Luc
École hôtelière de Montréal	FP	Pierre-Luc
Centre Daniel-Johnson	FP	Pierre-Luc
Centre de formation des métiers de l'acier	FP	Pierre-Luc
Centre Ferland	EDA	Sylvie
Centre Louis-Fréchette et annexe	EDA	Sylvie
Centre Paul-Gratton et annexe	EDA	Sylvie

INSCRIPTION À L'INFOLETTRE

N'oubliez pas de vous inscrire à l'Infolettre afin de ne rien manquer des informations que le SEPÎ transmet à ses membres.

Vous éprouvez des difficultés à vous inscrire à l'Infolettre du SEPÎ à partir de votre établissement ? N'hésitez pas à communiquer avec nous (topo@sepi.qc.ca) et nous nous ferons un plaisir de vous inscrire.

FGJ | TÂCHES DU COMITÉ-ÉCOLE EHDAA

À partir des mandats conférés par les dispositions nationales, nous vous proposons des exemples de tâches qui devraient être effectuées par le comité-école EHDAA au mois de septembre, lors de la première rencontre. Nous savons que le contexte de pandémie peut changer les habitudes, mais ces rencontres restent essentielles et prennent, particulièrement cette année, toute leur importance. Il ne sera jamais trop tôt dans l'année pour aborder ces sujets.

Considérant l'ampleur de la tâche à accomplir, le SEPÎ estime que ce comité devrait se réunir cinq (5) ou six (6) fois par année, en lieu et place de la moyenne des trois (3) habituelles. Nous vous suggérons les moments suivants : septembre, octobre, novembre-décembre, janvier-février, mars-avril et mai-juin. Nous vous rappelons que, tout comme au CPEPE, les décisions devraient être prises de manière consensuelle et que le recours à la consultation de l'Assemblée générale des enseignantes et des enseignants (AGEE).

Pour le mois de **septembre**, le comité-école EHDAA devrait discuter des éléments suivants :

- Déterminer des règles de régie interne du comité (consultez la fiche syndicale disponible sur notre site Web pour plus de détails);
- Demander la décision qui a été prise l'année précédente par le conseil d'établissement (CÉ) en rapport avec la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers afin de vérifier son application *(LIP, art. 88)* et faire des ajustements, s'il y a lieu (soit par l'ajout ou soit par la diminution de services);
- Mettre en place les mécanismes d'utilisation des différents services d'appui (orthopédagogie, orthophonie, TES, psychoéducation, etc.);
- S'assurer de la mise en place de la prévention et de l'intervention précoce, et ce, dès le préscolaire;
- Consigner au procès-verbal le nom, le nombre et la proportion de tâche affectée à la fonction d'enseignant(e) ressource (ou de ressource enseignante), et ce, tant au primaire qu'au secondaire;
- Au secondaire, déterminer le type d'interventions qui seront privilégiées par l'enseignant(e) ressource en lien avec les besoins des élèves, ainsi que les services à mettre en place.

N'hésitez pas à consulter les nombreuses fiches syndicales EHDAA disponibles sur notre site Web pour obtenir des informations supplémentaires et à communiquer avec moi par courriel. Il me fera plaisir de vous soutenir en tenant compte des couleurs et de la réalité de votre milieu.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

INFO | POUR JOINDRE UN MEMBRE DE NOTRE ÉQUIPE

NOMS	POSTES	COURRIELS
CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Fabrizi, Serafino	211	serafinofabrizi@sepi.qc.ca
Gagnon, Pierre-Luc	205	pierrelucgagnon@sepi.qc.ca
Primeau, Annie	216	annieprimeau@sepi.qc.ca
Zielonka, Sylvie	212	sylviezielonka@sepi.qc.ca

NOMS	POSTES	COURRIELS
CONSEILLÈRES		
Fabris, Sophie	207	sophiefabris@sepi.qc.ca
Faucher, Catherine	214	catherinefaucher@sepi.qc.ca
Gagnon, Maya	213	mayagagnon@sepi.qc.ca
Hénault, Nancy	206	nancyhenault@sepi.qc.ca
PERSONNEL DE SOUTIEN		
Blanchet, Kim	201	kimblanchet@sepi.qc.ca
Croisetière, Josée	202	joseecroisetiere@sepi.qc.ca
Grenier, Isabelle	203	isabellegrenier@sepi.qc.ca
Jacques, Mélanie	215	melaniejacques@sepi.qc.ca
Trager-Gauthier, Rachel-Lee	200	rachelgauthier@sepi.qc.ca

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPÎ). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél. : 514-645-4536 | Téléc. : 514-645-6951 | Par courriel : topo@sepi.qc.ca